

Déclaration de la FSU au CDEN du 27 février 2017

Monsieur le Préfet,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs,

L’annonce tardive du changement de date n’a pas permis à nos collègues du second degré d’être présents aujourd’hui puisqu’ils n’ont pas pu prévenir à temps leurs élèves. Cela est regrettable et pose souci lorsque les dates changent au dernier moment. Les différentes mesures que nous avons dénoncées lors du CTSD continuent à nous interpeler et nous n’avons pas les réponses à nos questions concernant les postes à profil avant la tenue de ce CDEN.

Pour ce CDEN, pour le 1er degré, les priorités déclinées par Mme le Recteur à savoir: la scolarisation « des moins de trois ans », les « plus de maîtres que de classe », l'amélioration du remplacement auraient dû nous réjouir puisque notre syndicat (le SNUipp-FSU) a toujours considéré que travailler avec les plus jeunes élèves dès 2 ans et travailler autrement en équipe avec un maître surnuméraire améliorait sensiblement la réussite des élèves. Or notre revendication initiale est mise à mal par le profilage de ces postes.

Pour les dispositifs « moins de trois ans », pouvez-vous nous indiquer les critères de choix des implantations de ces dispositifs ? En effet, certaines écoles ont demandé et déposé un projet et n’ont pas été retenues. Par ailleurs le fait que vous choisissiez de fermer un poste pour créer un poste à profil pose de nombreux problèmes. Si aucune mesure de priorité n’est proposée pour le mouvement du personnel, cela va désorganiser une équipe. Comment pouvez-vous décider que des directeurs ou directrices d'école maternelle qui exercent sur des classes de TPS depuis de nombreuses années, ne seront plus aptes à exercer sur ces classes par le seul fait qu'ils ne peuvent avoir deux intitulés de postes différents ? Choisir de créer des postes pour les moins de trois ans dans ces conditions ne peut pas nous satisfaire.

D'autre part, remplacer des postes ordinaires par ces postes à profil n'améliore pas les conditions de travail des enseignant-es de ces écoles, ni par conséquence celles des élèves. Pour que le dispositif soit bénéfique, cette classe doit être moins chargée et de ce fait, cela engendre plus d'élèves dans les autres classes. Souvent nous nous sommes aperçus que cette classe comptait environ 20 élèves et que les autres borduraient 28 à 30 élèves. Nous serons attentifs à ce que les autres classes ne pâtissent pas de cette difficulté.

Notre solution, vous la connaissez, c'est celle que le SNUipp-FSU défend depuis que ces postes existent. Un profilage n'est pas nécessaire. Le SNUipp-FSU vous demande ardemment de ne pas continuer à profiler ces postes, comme l'indique la note de mobilité du 9 novembre 2016 qui ne cite à aucun moment une spécificité pour l’enseignement dans les classes de moins de 3 ans. Ce sujet a d'ailleurs été évoqué par le SNUipp-FSU national lors de sa rencontre du 27 janvier avec le Cabinet de la Ministre. Notre vote sera donc en adéquation avec le voeu des écoles qui souhaitent ou pas entrer dans ce dispositif.

Concernant les écoles primaires ou élémentaires qui accueillent une ULIS école en leur sein, il nous semble judicieux d'intégrer les élèves d'ULIS dans les classes ordinaires afin de connaître réellement les moyennes par classe. Ces élèves doivent être inclus au maximum dans leur classe d'âge. Ils doivent donc être comptés dans les effectifs totaux de l'école. Si ce n'est pas le cas, les moyennes des autres classes doivent être suffisamment basses pour que les inclusions se fassent dans de bonnes conditions, tant pour les élèves d'ULIS, pour ceux de la classe type, que pour les enseignant-es qui intègrent ces élèves.

Parmi les mesures de carte scolaire pour la rentrée 2017, les antennes Canopé d’Abbeville et de Péronne devraient être fermées. Vous nous avez fait remarquer que cela ne relève pas de votre compétence. Pour autant les représentants des élu-es et des parents doivent savoir que la Région décide seule de fermer ces structures pourtant très utiles aux enseignant-es. Le SNUipp-FSU s'est donc associé à la pétition intersyndicale qui a recueilli bon nombre de signatures. Celle-ci sera également envoyée à M. Xavier Bertrand.

Dans cette carte scolaire, les décharges de direction et leur quotité respective n’apparaissent pas. Or, nous avons déjà depuis plusieurs années fait remarquer une inéquité de traitement entre des écoles en REP sur ce point. Certaines écoles d’Amiens 4 n’ont pas la même quotité de décharge (Fbg de Hem, St Roch A, St Roch B, Jules Verne). Comment pouvez-vous remédier à cela ?

Enfin, au vu de la transformation des communautés de communes en communauté d’agglomération, est-il prévu la modification des circonscriptions pour mettre en adéquation ces territoires ?